

REGLEMENT SUPERCOUPE LBFTD 2019



secretariat@lbftd.be

www.lbftd.be

1. Généralités

- a. Le label « Supercoupe LBFTD » est la propriété exclusive de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD) ;
- b. Le challenge Supercoupe LBFTD est un circuit de régularité dont les épreuves sont réparties sur l'ensemble d'une saison. Elles sont destinées à promouvoir le triathlon francophone grâce à des compétitions de qualité avérée et, de là, à permettre aux athlètes d'exprimer pleinement leur talent dans les meilleures conditions possibles.

2. Sélection des épreuves

- a. Il appartient au Conseil d'Administration (CA) de la LBFTD de désigner les épreuves retenues pour le challenge Supercoupe LBFTD sur base de critères de qualité, en ce compris les championnats de Belgique sprint ou distance standard s'ils se déroulent la veille, le même jour ou le lendemain d'une épreuve de la Supercoupe LBFTD. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 11 ;
- b. Cette sélection se veut représentative du savoir-faire des organisateurs francophones. Le label « Supercoupe LBFTD » ne pourra être attribué qu'aux organisations dont la qualité a été contrôlée par au moins un représentant du CA l'année qui précède l'admission dans le calendrier du challenge. Les organisations désireuses de participer pour la première fois au challenge devront se signaler à la Ligue au moins 60 jours avant la date de l'épreuve pour laquelle une supervision est demandée. Cette demande sera introduite par courrier au siège administratif de la Ligue. Les organisateurs ayant déjà participé au challenge, puis ayant cessé leur activité, peuvent, sur proposition du CA et sur décision de l'Assemblée des Associations Affiliées (AAA), être exemptés du contrôle de leur compétition avant leur nouvelle admission dans le challenge ;
- c. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature avant la date limite fixée dans la note convoquant l'AAA. Les organisations retenues par le CA seront averties de leur sélection le jour de l'AAA ;
- d. Si, pour des raisons que le CA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourra figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible par mail et via le site de la Ligue ;
- e. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du challenge s'engagent à respecter le « Cahier des Charges des Organisateurs de Triathlon/Duathlon » (CdC) repris à l'annexe D du Règlement d'Ordre Intérieur de la LBFTD. Elles mettront un point d'honneur à suivre les directives spécifiques au présent règlement Supercoupe LBFTD ;
- f. Les Championnats de Belgique de Triathlon (Sprint/Distance Standard) organisés par la 3VL ou une autre fédération sont repris comme épreuve de la Supercoupe LBFTD si organisés le même WE qu'une épreuve de la Supercoupe LBFTD (épreuve Bis).

3. Publicité

- a. La mention « Supercoupe LBFTD » ainsi que les logos de la LBFTD et des partenaires officiels de la Ligue (Arena (assurances) et Lotto) devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice ;
- b. Le matériel offert par les sponsors, via la Ligue, devra être exposé ou utilisé en respectant les impératifs commerciaux et moraux qui régissent les entreprises sportives ;
- c. Un équilibre de bon aloi devra être trouvé entre les sponsors officiels de la Ligue et les sponsors locaux. Les problèmes dans cette matière seront réglés au cas par cas entre la Ligue, l'organisateur et les sponsors.

4. Participants

- a. Pour que les points d'une épreuve soit repris au classement de la Supercoupe LBFTD, l'athlète doit être en ordre de licence auprès de la LBFTD une semaine avant l'épreuve et ainsi prétendre figurer au classement final du challenge et bénéficier des primes et cadeaux qui sont offerts. Les athlètes titulaires d'une licence d'un jour peuvent participer aux différentes épreuves du challenge mais ne reçoivent pas de points pour le classement final (L'athlète en ordre de licence en cours de saison n'obtiendra pas de points pour les épreuves auxquelles il/elle aurait participé avec une licence d'un jour) ;
- b. La carte de licence de l'année en cours est le seul document qui atteste de l'affiliation d'un athlète auprès de la LBFTD. Ce document officiel sera à télécharger par l'athlète ou le club 48h après réception du paiement d'affiliation fait par le club ;
- c. Par dossier d'affiliation complet il faut entendre :
 - « Certificat de non contre-indications apparentes au sport » complété par le médecin et l'athlète ;
 - Dans iClub, mettre à jour les données personnelles et introduire la demande de licence ;
 - Paiement de la licence effectuée par le club.

Les athlètes ne peuvent prendre part à plus d'un triathlon ou une épreuve multisports dans un délai de 24 h (voir règlement sportif) si la distance de cette épreuve est égale ou supérieure à la distance "standard". La limite de 24 h est considérée à partir de l'heure du premier départ jusqu'à l'heure du départ de l'épreuve suivante.

5. Frais de participation

- a. La participation à la Supercoupe LBFTD est gratuite ;
- b. Le prix d'inscription devra être le même pour tous les participants, sauf pour les licences d'un jour dont les montants maximums sont repris sur le formulaire « Assurance d'une épreuve reconnue » ;

- c. La grille des prix du classement final des challenges sera alimentée par la Ligue ;
- d. Une fraction du prix d'inscription aux épreuves devra être redistribuée aux athlètes par les clubs organisateurs, et ce sous forme de primes pour les premiers (voir § 6 ci-dessous) et de cadeaux/souvenirs pour tous les athlètes.

6. Grille des prix en espèces des épreuves

- a. La grille minimale des prix obligatoires pour chaque triathlon SC sera la suivante :
 - Montant total minimum : 860 € (Scratch : 560 € - Catégories : 300 €) ;
 - Aux 5 premiers du classement général individuel hommes : 100 € ; 80 € ; 60 € ; 40 € et 40 € (= 320 €) ;
 - Aux **5** premières du classement général individuel dames : 100 € ; 80 €, 60 €, 40€ et 40€ (= **320€**) ;
 - **Obligatoire** : au 1^{er} / à la 1^{ère} de chaque catégorie (MU23, FU23, M24, F24, M40, F40, M50, F50, M60, F60, M70, ...) : 30 € (+/- 300 €) ;
- b. Ces primes sont attribuées dans l'ordre du classement général, que l'athlète soit licencié LBFTD ou pas. Ces primes peuvent être cumulables ou pas selon le choix de l'organisateur. Si un athlète figure au classement général et au classement d'une catégorie, la prime la plus élevée des 2 classements lui sera attribuées. L'athlète doit être présent pour recevoir son prix ;

7. Attribution des points

- a. Il y a un classement général individuel et un classement interclubs pour le challenge ;
- b. Points attribués lors de chaque épreuve : un classement homme et un classement dame pour les challenges individuels et interclubs.

Place	Points Supercoupe Toutes distances	Place	Points Supercoupe Toutes distances
1	300	6	274
2	290	7	271
3	284	8	268
4	280	9	265
5	277	10	262

A partir du 11^{ème} athlète, 1 point de moins que le précédent jusqu'à l'attribution de 1 point pour tous les « finishers » ;

- c. Un athlète participant à un nombre d'épreuves supplémentaires au nombre minimum requis pour être classé (tableau ci-dessous) recevra 10 points par épreuve supplémentaire terminée avec un maximum de 30 points ;

- d. Tout licencié compétiteur, membre d'un club organisateur et qui ne participe pas à l'épreuve organisée par son club recevra pour cette épreuve, sur demande écrite du club envoyée le lendemain de l'épreuve, la moyenne des points des autres épreuves auxquelles il a participé. Cette moyenne sera calculée après chaque épreuve. Cette moyenne interviendra également pour le classement interclubs. Cette mesure ne pourra être appliquée, par challenge, qu'une seule fois sur la saison ;
- e. Tout licencié compétiteur, arbitre, recevra pour l'épreuve arbitrée, s'il en fait la demande écrite le lendemain de l'épreuve, la moyenne des points des autres épreuves auxquelles il a participé, celle-ci interviendra également pour le classement interclubs. Par challenge, il ne pourra bénéficier de cette mesure qu'une seule fois sur la saison, et ce même s'il participe à l'organisation d'une autre épreuve durant la saison (pas de cumul avec le § ci-dessus) ;
- f. Le licencié LBFTD pourra prétendre à maximum 2 moyennes :
- Une seule administrative (organisateur, bénévole, arbitrage), si ce jour tombe la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve Supercoupe LBFTD.
 - Une seule sportive (T³ Series, championnat du monde triathlon (ITU) ou championnat d'Europe triathlon (ETU) en groupes d'âge), si ce jour tombe la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve Supercoupe LBFTD ;
- La demande devra se faire dans la semaine suivant la course.
- g. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé aux challenges (voir tableau ci-dessous) ;
- h. En cas d'égalité, le classement au championnat LBFTD « distance standard » sera déterminant. Si l'égalité subsiste, celui qui a participé au plus grand nombre d'épreuves sera classé en premier. Si l'égalité subsiste toujours, l'athlète le plus âgé sera classé en premier mais les primes éventuelles seront alors additionnées et ensuite réparties en parts égales à chaque athlète concerné ;
- i. Les participants auront 15 jours après l'épreuve pour déposer une réclamation et/ou une demande de rectification sur les classements. Au-delà de ce délai, les réclamations ne seront plus admises.

8. Participation minimum

Tableau :

Nombre d'épreuves	Nombre de triathlons							
	11	10	9	8	7	6	5	4
Epreuves terminées (pas DNF et DSQ)	4	4	4	4	3	3	2	2
Classement et Prime/Cadeau	5	5	5	5	4	4	3	3

- Nombre d'épreuves = nombre d'épreuves inscrites au challenge ;
- Epreuves terminées (pas DNF et DSQ) = Nombre minimum d'épreuves terminées (pas DNF et DSQ) ;
- Classement et Prime/Cadeau = nombre d'épreuves terminées (pas DNF et DSQ) et moyennes éventuelles (sportive et/ou administrative) nécessaires pour figurer au classement et bénéficier des primes du classement final ainsi que du cadeau Supercoupe LBFTD.

Le classement final du challenge sera déterminé par l'addition des points des athlètes aux « X » meilleurs épreuves auxquelles ils ont participé. « X » étant égal au nombre de participations nécessaires pour figurer au classement :

- a. Si les résultats d'une épreuve sont supprimés, les athlètes ayant participé à cette épreuve recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves auxquelles ils ont participé. Ils recevront aussi le bonus éventuel attribué à l'épreuve organisée ;
- b. Les résultats annulés d'une épreuve n'interviendront pas dans le classement interclubs ;
- c. Les jeunes A peuvent participer aux épreuves « distance sprint » du challenge, mais ils ne recevront pas de points pour ces épreuves, ni au niveau individuel, ni au niveau interclubs. Ils pourront, le cas échéant, bénéficier des primes du classement scratch ;
- d. Les juniors peuvent participer à tous les types d'épreuves, mais ils ne bénéficieront pas d'un classement distinct, ils seront classés avec les MU23/FU23. Leurs résultats seront pris en compte pour le classement interclubs.

9. Remise des prix de la Supercoupe

- a. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée. Tous les participants au challenge, athlètes, organisateurs et arbitres sont invités à cette réunion. La présence et la participation à la partie officielle des activités organisées par la Ligue (remise des prix et repas) à cette occasion est obligatoire pour recevoir trophées, cadeaux et primes ;

b. La grille des primes offertes par la LBFTD est la suivante :

Catégorie	Classement	Triathlon
Classement général Hommes	1	500 €
	2	400 €
	3	350 €
	4	300 €
	5	250 €
	6	200 €
	7	175 €
	8	150 €
	9	125 €
	10	125 €
Classement général Dames	1	500 €
	2	400 €
	3	350 €
	4	300 €
	5	250 €
	6	200 €
	7	175 €
	8	150 €
	9	125 €
	10	125 €
Catégories d'âge MU23, FU23, M24, F24, M40, F40, M50, F50, M60, F60, M70 ...)	1	100 €
	2	60 €
	3	40 €
Total		(+/- 7300 €)

- c. Les primes octroyées ne sont pas cumulables ;
- d. Les juniors participant au challenge ne seront récompensés que dans le cadre du classement MU23/FU23 et pas dans leur propre catégorie d'âge. ;
- e. Les montants sont susceptibles d'être augmentés en fonction des possibilités financières de la LBFTD. Ils ne pourront être diminués qu'en cas de force majeure et après convocation de la Commission Supercoupe ;
- f. Au sein du challenge, par catégorie d'âge, un podium complet sera récompensé par des coupes et/ou médailles ;
- g. L'octroi éventuel d'un cadeau ainsi que la nature et le montant de celui-ci sera fixé par le CA en fonction des possibilités financières de la Ligue.

10. Challenge interclubs

- a. Un challenge interclubs triathlon hommes et dames sera attribué chaque année. Le classement final se fera sur l'addition des ([nombre d'épreuves Supercoupe] – 1) meilleurs résultats de chaque club pour l'attribution de ces challenges ;
- b. Les points attribués seront constitués du total des points SC attribués aux 5 meilleurs athlètes du club (3 pour les dames) pour chaque épreuve concernée et ce, dans le cadre de deux classements distincts hommes et dames. Il ne sera pas tenu compte des courses annulées dans le calcul des points pour le challenge interclubs ;
- c. Une fois que les moyennes des athlètes ont été rajoutées, un club ne pourra pas dépasser l'addition des points des 3 (pour les dames) et 5 (pour les hommes) premières places pour une épreuve Supercoupe LBFTD (874 points pour les dames et 1431 points pour les hommes).

11. Commission Supercoupe

- a. La commission se réunira (sur décision du CA) chaque fois que nécessaire ou à la demande d'un organisateur, pour régler un litige ;
- b. En cas d'égalité dans un vote, la voix du président sera prépondérante ;
- c. Pour être recevable, toute réclamation devra être adressée par écrit au siège de la Ligue, avec la mention « A l'attention de la Commission Supercoupe » au plus tard 8 jours francs après la publication des résultats de l'épreuve sur le site Internet LBFTD. Passé ce délai, la réclamation sera non recevable ;
- d. Les décisions prises par la commission sont sans appel ;
- e. Si la commission ne peut être constituée faute de candidats lors de l'AAA, le CA agira en tant que Commission Supercoupe.

12. Remarques

- a. Le CA LBFTD se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves ;
- b. Lorsqu'une épreuve est à la fois Supercoupe LBFTD et nationale, c'est, sauf décision contraire du CA, l'ensemble des règlements régissant les épreuves nationales qui sont d'application ;
- c. Lorsqu'une épreuve est à la fois Supercoupe LBFTD et nationale, l'organisateur n'est pas tenu de prévoir une grille de prix Supercoupe, sauf si la grille des prix nationale est inexistante ou inférieure.

13. Epreuves 2019

Supercoupe Triathlon (5/13)				
1	12-05-19	Seneffe	DS	
2	19-05-19	Libramont	Sprint	** QUALIF ETU
3	01-06-19	Eau d'Heure	MD	
4	02-06-19	Eau d'Heure	DS	**
5	23-06-19	Couvin	DS	
6	27-07-19	Bütgenbach	Sprint	
7	03-08-19	Eupen	DS	
8	04-08-19	Eupen	MD	**
9	11-08-19	La Gileppe	DS	
10	18-08-19	Weiswampach	DS	
11	01-09-19	Chièvres	DS	
12	08/19/19	Huy	DS	
13	15-09-19	Opprebais	DS	

** = Championnat LBFTD

CB = Championnat Belgique

Des points à minimum 5 épreuves sont nécessaires pour figurer au classement final et bénéficier des primes du classement final ainsi que du cadeau Supercoupe LBFTD 2018 (voir [§ 8. Participation minimum](#)).

Table des matières

1. Généralités	2
2. Sélection des épreuves.....	2
3. Publicité.....	3
4. Participants.....	3
5. Frais de participation.....	3
6. Grille des prix en espèces des épreuves.....	4
7. Attribution des points.....	4
8. Participation minimum.....	5
9. Remise des prix de la Supercoupe.....	6
10. Challenge interclubs	8
11. Commission Supercoupe	8
12. Remarques.....	8
13. Epreuves 2019	9